

Décision du Président
Marché à procédure formalisée
Travaux d'aménagement de sites de baignade en Marne sur le
territoire de l'EPT Paris Est Marne & Bois
EPT 2434
Titulaire : Groupement : RAZEL BEC / PARENAGE / HANSEN
MARINE / EVEN

2024 - D - n°

248

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 4 décembre 2024,

CONSIDERANT que le marché pour les travaux d'aménagement de sites de baignade en Marne sur le territoire de l'EPT Paris Est Marne & Bois a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT l'offre du groupement composé de la société RAZEL BEC sise 526 avenue Albert Einstein - ZI à MOISSY CRAMAYEL CEDEX (77555), mandataire, PARENAGE, HANSEN MARINE et EVEN,

D E C I D E

Article 1^{er}: De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 8.000.000 € HT relatif aux travaux d'aménagement de sites de baignade en Marne sur le territoire de l'EPT Paris Est Marne & Bois.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le

16 DEC. 2024



Le Président,

O. Capitano

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le

16 DEC. 2024

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1

du C.G.C.T. Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20241216-D2024-248-AR
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024